

La loi Grenelle II impose à Sorbonne Université de comptabiliser ses émissions de gaz à effet de serre (GES) tous les 3 ans et de publier un bilan, accompagné d'un plan d'action triennal. C'est ce qui constitue un bilan GES réglementaire.

En 2022, Sorbonne Université a confié au bureau d'études spécialisé ECOACT la mission de réaliser un bilan des émissions de GES de l'année 2021 avec la méthodologie Bilan Carbone®.

Périmètre organisationnel de l'étude

En 2021, Sorbonne Université compte :

- 44 929 étudiants
- 17 341 personnels travaillant à temps plein

Des usages variés avec des spécificités sur le patrimoine, les équipements, l'achat de biens et de services, le transport, les déchets...

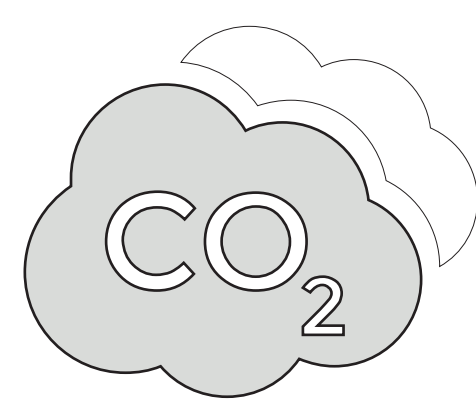


Un patrimoine conséquent et très divers :

- 600 000 m² dont
- 84 bâtiments

Des implantations géographiques variées : des sites parisiens et franciliens, des stations marines en :

- Bretagne
- PACA
- Occitanie



Emission = Quantité x facteur d'émission

Un facteur d'émission est un ratio permettant de connaître les émissions de gaz à effet de serre liées à un objet, une matière, ou un service. Il est exprimé en tonne équivalent CO₂ (técqCO₂)

Périmètre opérationnel



Le calcul des émissions

Un Bilan Carbone® :
 ▪ Manipule des ordres de grandeur et des estimations à utiliser avec précaution
 ▪ Est par nature incertain: il comporte des incertitudes associées à chaque facteur d'émission.

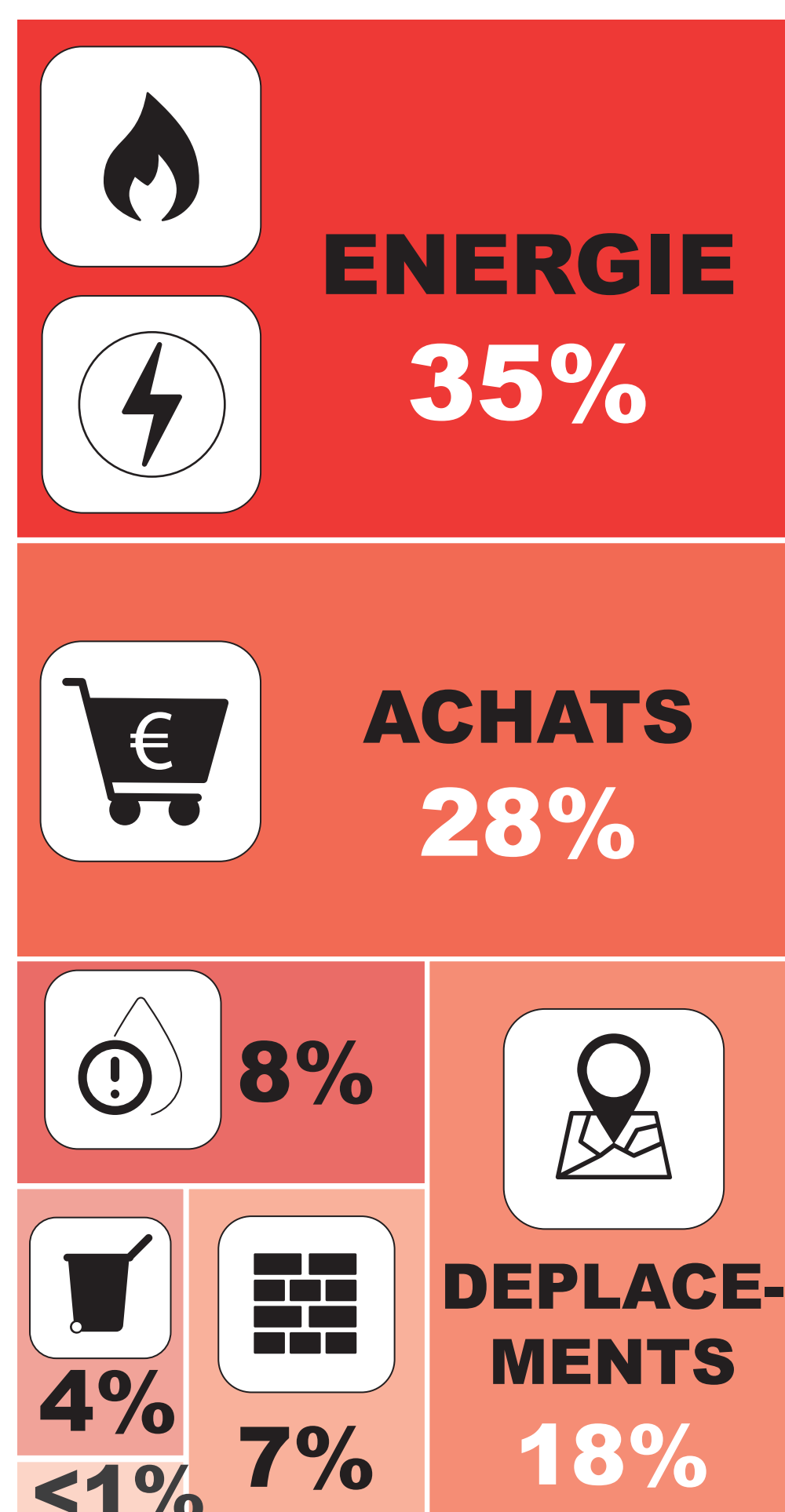
Ce qui compte n'est pas le résultat exact mais **savoir où et comment agir !**



38 800 técqCO₂

Les émissions de gaz à effet de serre de Sorbonne Université se sont élevées en 2021 à 38 800 técqCO₂.

Les émissions proviennent en majeure partie de la **consommation énergétique** des bâtiments, des **achats** de biens et services et des **déplacements**.



Résultats globaux

SCOPE 1 : Emissions directes Sources fixes et mobiles de combustion	Emissions chauffage : ▪ Chauffage urbain ▪ Gaz naturel ▪ Fioul		9 650 técqCO₂ 72% du poste ENERGIE
SCOPE 2 : Emissions indirectes Liées à la consommation d'électricité	Emissions électricité : ▪ Eclairage ▪ Equipements ▪ Ventilation		3 750 técqCO₂ 28% du poste ENERGIE
SCOPE 3 : Emissions indirectes Liées aux activités de SU et qui proviennent de la chaîne d'approvisionnement	▪ Achats de biens/services ▪ Déplacements ▪ Fuites frigorigènes issues des climatisations ▪ Immobilisations ▪ Déchets ▪ Fret / transports de marchandises	 	11 000 técqCO ₂ 7 100 técqCO ₂ 3 200 técqCO ₂
		 	2 900 técqCO ₂ 1 310 técqCO ₂ 17 técqCO ₂

Analyse et perspectives

ESTIMATION IMPACT GES

- Faible
- Moyen
- Elevé

5 ACTIONS PRIORITAIRES POUR REDUIRE LES EMISSIONS GLOBALES

Après la phase de mesure de l'empreinte carbone, 5 actions de réduction ont été retenues :

1. Améliorer la gestion opérationnelle de l'énergie
2. Améliorer la performance énergétique des bâtiments
3. Conditionner le recours à l'avion pour les déplacements professionnels
4. Repenser les achats de biens et de services
5. Allonger la durée de vie des équipements et leur intervalle de renouvellement

